ABONNEMENT. Saumur:

Poste :

On s'abonne : A SAUMUR,

Au bureau du Journal ou'en envoyant un mandat

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

sur la poste, et chez tous les libraires.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 4 . 20 C.

Réclames. — ... 30 Vaits divers, — ... 75

BÉSERVES SONT PAITES Du droit de refuser la publication des insertions reques et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la repreduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

traire. - L'abonnement doit être payé d'avance.

L'abounement continue jusqu'à réception d'un avis con-traire. — L'abounement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

rue du Marche-Neir, nº 12.

Led, Honey Bol RUMUR and reading the 25 Juillet 1883. preçu el y demourant, 64, qual de binacea,

Chronique générale.

Donné citation b Mr Affred Gretlet, tapassier-de

Le projet de loi de proscription contre la magistrature a subi, avant-hier, un sérieux échec devant le Sénat.

L'Assemblée du Luxembourg a adopté, par 161 voix contre 101, un amendement de M. Dauphin, combattu par le garde des sceaux, tendant à augmenter le nombre des juges appelés à composer les chambres civiles et les chambres correctionnelles.

Un second amendement de M. Robert de Massy, tendant à conserver deux Chambres el à fixer à treize le nombre des conseillers dans les cours d'Agen, d'Angers, de Bastia, de Bourges, de Chambéry, de Limoges, d'Orléans et de Pau, a été repoussé, il est vrai, mais à égalité de suffrages et grâce à l'annulation constatée d'un bulletin de vote favorable à l'amendement.

Ajoutons que M. le premier président Dauphin a voulu se faire pardonner sa victoire en s'abstenant de prendre part au scru-tin ouvert sur l'amendement de M. Robert de Massy. Ce complaisant fonctionnaire a estimé sans doute qu'en une semblable oc-currence il était dispensé d'avoir une opinion ou de la manifester.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement a sujet de nourrir de sérieuses inquiétudes sur le sort de son projet de loi. Si, comme les votes d'avant-hier le font espérer, le fameux article 45 relatif à la suspension de l'inamovibilité judiciaire est rejeté, que restera-t-il de l'œuvre de vengeance élaborée contre la magistrature française?

En réclamant la déclaration d'urgence pour son projet de proscription, M. Martin-Feuillée n'aura fait que hâter pour luimême le désagrément d'un formidable

En 1874, M. J. Ferry, alors membre de la minorité, reprochait au gouvernement de faire élire, en un seul et même scrutin, les conseils généraux et les conseils d'arrondissement.

Ledit Ferry soutenait, à bon droit, que les lois de 4833 et 4838, réglant les attributions des conseils électifs départementaux, exigeaient rigoureusement que les conseils d'arrondissement fussent élus avant les conseils généraux, et cela pour qu'ils pussent émettre leur avis sur les questions locales appelées à l'ordre du jour des conseils gé-

M. Ferry faif en ce moment ce qu'il reprochait, en 1874, à ses adversaires « comme étant des procédés à l'usage des gouvernements dictatoriaux ». Sommé d'expliquer en séance cette contradiction, M. J. Ferry a déclaré qu'il avait raison en 4874 et qu'il a raison en 1883, tout en faisant aujourd'hui ce qu'il appelait « une violation de la loi ». Les sous-vétérinaires, touchés de cet argument, ont acclamé leur garde-chiourme. Cela fait, on a repris la discussion des conventions avec les grandes Compagnies.

On prétend que M. Oustry, préfet de la Seine, actuellement aux bains d'Arcachon, est malade et qu'il a déjà écrit au ministre de l'intérieur pour le prévenir qu'il aura besoin d'une prolongation de congé.

Le Times publie, dans son numéro de samedi, un remarquable article sur la situation intérieure de la France; nous en extrayons les passages suivants :

« La République ne peut mourir que de ses mains, mais la question est de savoir si elle n'a pas déjà fort avancé son suicide.....

D..... Les républicains de France devraient tirer un avertissement de l'extraordinaire intérêt que l'Europe et la France elle-même ent prêté dans ces derniers temps au problème qui s'agitait sur le lit de douleur du malade de Frohsdorf. La gravité de l'attention qu'on a donnée à la lettre du Pape à M. Grévy, fournit une leçon de la même valeur.....»

Simple rapprochement:

Lord Lyons représente l'Angleterre, à Paris, depuis vingt ans.

M. Waddington est le onzième ambassadeur de France à Londres depuis 4870.

La laïcisation des hôpitaux continue à donner d'excellents résultats à Paris; qu'on en juge:

Le parquet vient d'ordonner une enquête au sujet d'un homicide par imprudence, qu'une infirmière de l'hôpital Tenon, nommée Grossetabusia, aurait commis sur la personne de son enfant, Etienne-François David, né à l'hôpital Tenon, le 24 juin 1883, et décédé à l'hospice des Enfants assistés, le 12 juillet dernier. M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, a fait procéder, au cimetière d'Ivry, à l'exhumation du corps, qui a été envoyé ensuite à la Morgue. M. le docteur Brouardel a pratiqué dans l'après-midi l'autopsie du cadavre. Il a constaté qu'il portait au côté gauche des traces apparentes de brûlures.

M. Grévy quitte Paris le 3 août pour se rendre à Mont-sous-Vaudrey. Mais on n'a pas remarqué que le roi d'Espagne arrive le 5 dans notre capitale.

on ten's on tool a rain event his fater

Dans le monde élyséen, on raconte que M. Grévy a avancé son départ afin d'éviter une réception pénible pour lui personnellement, et aussi pour ne pas être obligé d'écorner son budget pour frais de représenta-

LES BATAILLONS SCOLAIRES.

La commission municipale de l'instruction publique vient d'approuver les conclusions du rapport sur l'organisation des bataillons scolaires dans les divers arrondisse. ments de Paris.

Ces balaillons seraient au nombre de 24, comptant chacun un effectif de 680 élèves;

c'est donc une petite armée de plus de 16,000 enfants qu'il s'agit de créer à Paris.

En principe, l'équipement étant à la charge des familles, une somme de 550,000 france inscrite en badeat de la Ville francs, inscrite au budget de la Ville, sera suffisante pour parer aux premiers besoins. (National.)

La Patrie publie une statistique diplomatique instructive, qui se recommande aux naïfs qui supposent que la République est le type du gouvernement à bon marché :

« En 1882, on a fait faire des voyages à 45 ambassadeurs, 23 ministres plénipotentiaires, 44 secrétaires, 49 consuls généraux, 64 consuls, 56 vice-consuls, et 115 autres agents; total 336 agents qui ont sillonné le monde dans le cours de l'année 1882, et cela sans aucune espèce de profit pour les intérêts sérieux de la France.

» Ces voyages s'opérant aux trais de la République, c'est-à-dire du Trésor, il en résulte que les crédits votés sont épuisés, soit: « huit cent mille francs! »

» Ce que voyant, M. Challemel-Lacour demande un nouveau crédit de cent cinquante mille francs, que la Chambre s'empressera de lui accorder, soyez-en sûrs. »

Sous or litre, nous mons done in fanteen Le journal la Meurthe et les Vosges publie la lettre suivante, qu'il adresse à M. Grevy. au sujet de la commutation de peine du parricide Hachair:

A Monsieur Grévy, Président de la République française.

« Hachair a tué froidement sa vieille

mère afin d'hériter plus vite.

» Le législateur athénien n'a pas fait de loi confre le parricide, parce qu'il croyait ce crime impossible.

» La langue française, probablement pour le même motif, n'a pas donné un nom

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

es explicatione. La voyant déconcerté, elle lei dit LE JUCE DE PAIX

Par Louis COLLASons and oulfel

Il reals interdit, abatter Il prit place sur le bane à côté de la jeune fille. il ne comprensit rien à l'aimable abandon de son langage et de ses manières. Elle était adossée à un massif de chèvrefeuille et de jasmin, les branches retembaient autour de sa tête et les rayons du soleil, tamisés par le feuillage, se jouaient sur sa gra.. cieuse figure.

- Je parierais, dit-elle, que ce qui vous rend si soucieux, c'est l'arrestation de ce pauvre M.
- En effet, je ne vois rien là qui m'invite à la
- Yous le croyez donc coupable?
- Le doute seul est cruel quand il s'agit de 'x qu'en aime; qu'est-ce donc que cette obligad'employer coutre eux les armes que la justice a entre mes mains? Oui, je vous le jure, il y 'preuves pénibles dans la vie.
 - ous l'aimiez bien, je le sais.

lui di je l'aimais comme un fils. Je fondais sur auxque vous associais, il me semblait qu'il vous aimait et que vous le payiez de retour. Maurice aspirait à la main de velre sœur, nous aurions ainsi formé une seule famille. Dieu en a décidé autrement ; au moins, il vous a épargné le chagrin de porter un nom qui demain peut-être...

- Oh! monsieur Marsolier...
- Tout semble l'accuser : son brusque départ, la fiction de sa mort, son silence, le mystère dont il s'est enveloppé, et aussi les paroles imprudentes de votre sœur. Il faudra donc qu'il aille, sous l'escorte des gendarmes, attendre au chef-lieu qu'on prononce sur son sort, puis viendrent les scandsleux débats ; qu'après de longs mois de prévention il soit absous, le verdict d'acquittement le laverat-il sux yeux du vulgaire? On dira que les preuves manquaient, on ne croira pas à sen innecence.
- Elle ne paraissait pas effrayée de ce sombre tableau.
- Yous êtes ingénieux, monsieur Marsolier, ditelle, à transformer les suppositions en preuves.
- Si les assertions formulées contre lui ne sent pas des preuves, elles sont de dangereux arguments... Ah! malheureuse enfant, ca n'a jamais été sans tristesse que j'ai prêté la main au châtiment des coupables, et vous voudriez que j'éprouvasse du contentement quand l'honneur et la liberté d'un ami sont en péril? Ah! Ursule, vous me con-Daissez mal., teramentalle 1 4 abuquedes praise alla
 - Non, dit-elle, je ne vous ai pas méconnu, je

savais bien que vous seriez heureux d'apprendre que la justice va être obligée de lâcher sa proie.

- Que voulez-vous dire, Ursule?
- Que demain M. Avrial sera libre et son innocence proclamée.
- Expliquez-vous? Save and dennogrous field
- Il y a quelqu'un qui connaît le vrai coupable, il est prêt à le désigner, il me l'a dit ; vous le ferez appeler, et il parlera.
- Et ce coupable ? sharigmon spoy an el -
- J'ignore son nom, mais Gérême Bosquet le sait. La joie et la confiance s'étaient un instant épanouies sur le visage de M. Marsolier, mais presque aussitôt il reprit l'expression de la tristesse.
- Si c'est là, dit-il, avec l'accent d'un profond découragement, la seule chance de salut pour Avrial, il faut renoucer à l'espoir, Ursule, car cet homme ne témoignera plus ni pour ni contre personne en ce monde.
- Pourquoi?
- Il est mort.

Ce mot retentit comme un coup de foudre aux oreilles d'Ursule. Elle s'était levée, pâle, tremblante ; elle ne voulait pas croire à cette lamentable nouvelle. A study star thankou a

- C'est la triste vérité, Ursule, reprit-il. Il est mort l'avant-dernière nuit. Il paraît qu'il avait l'habitude de faire la contrebande. Il revenait de Suisse chargé de marchandises précieuses. Il faut

croire qu'il avait été dénoncé, car les douaniers l'attendaient au passage. Ils se rappelaient un de leurs camarades, assassiné à cette même place, et comme il cherchait à s'échapper, ils ont tiré sur lui; on l'a vu tomber du haut d'un rocher.

- Il est mort ! répétait Ursule. Adieu, monsieur Marsolier, le ciel est contre nous.

Elle reprit le chemin de la Ricardais, ne voyant, n'entendant rien, recevant le salut de ceux qui la rencontraient sans y répendre. En arrivant, elle sperçut Marthe à sa fenêtre; celle-ci avait une attitude morne et lugubre. Ursule gravit l'escalier qui conduisait à la chambre de sa sœur.

- Sois satisfaite, Marthe, dit-elle, il est en prison, on va le conduire au chef-lieu, où les jurés le condamneront à une prison perpétuelle, peutêtre à la mort. Réjouis-toi donc, applaudis à ton ale. Oui, avriat erefres la téta bant-

L'accent était encore plus amer que les pareles. Marthe ne pretesta pas et courba la tête. Quand elle la releva, sa physionomie n'avait rien conservé de l'expression hautaine qui lui était habituelle; des larmes coulaient sur ses joues. En présence de cette tristesse muette et poignante, Ursule fut dé-Ouriques heures agrés, Marille arrival

- Pardonne-moi, ma sœur, lui dit-elle, j'ai été cruelle, j'ai méconnu ce qu'il y avait de bon et de généreux en toi ; unissens nos douleurs et pleurons ensemble.

spécial à celui qui tue sa mère; elle l'appelle simplement parricide.

» C'est cependant ce crime contre nature qui vient de trouver grâce devant vous. » A Nancy, aucune voix humaine ne s'élèvera et ne vous dira : c'est bien.

» La générosité et l'énergie, dans un chef d'Etat, sont deux belles choses. Il ne faudrait cependant pas les exercer exclusivement au profit des criminels.

» Au nom de François I^{er}, l'histoire a ajouté celui de « Père du peuple ».

» Prenez garde qu'au vôtre elle ne joigne celui de « Protecteur des assassins ».

Sévère, mais juste.

emandete ne

M. Wilson, le gendre, fait recueillir des abonnements partout où il peut pour son journal la Petite France, et tous les moyens lui paraissent bons.

Dans différentes écoles de Paris, des exemplaires du journal sont intercalés dans les livres donnés aux distributions de prix, avec cette note que nous avons pu voir hier chez un éditeur de la rue Bonaparie : « Le prix de l'abonnement sera rendu à la fin de l'année par un beau volume d'histoire qui sera donné en prime au souscripteur d'un

Qu'est-ce que dit de cela M. Ferry?

Il est nécessaire que l'on sache ce qu'il y a de vrai dans ce fait rapporté par la Gazette

Plusieurs élèves du lycée de Montauban auraient été frappés de peines disciplinaires et menacés d'exclusion pour avoir assisté à un service religieux, où des prières étaient dites pour le rétablissement de M. le comte de Chambord.

Si révoltant que soit le fait, il est affirmé dans les termes les plus positifs par les journaux du Midi.

Les lycées sont-ils maintenant réservés aux enfants des familles républicaines?

Les parents ont-ils perdu le droit de conduire, en dehors des heures des classes, leurs enfants où il leur plaît de les conduire, -fût-ce à l'église, fût-ce à la messe?

Espérons que le ministre de l'instruction publique voudra bien répondre ou faire répondre à ces deux questions.

PAUVRES MALADES!

Sous ce titre, nous lisons dans la Lanterne d'Arlequin:

« C'est fait! l'infamie est consommée! Depuis le 4er juillet, il n'y a plus d'aumôniers dans les hôpitaux de Paris! Le conseil municipal l'a emporté ; il a eu le dessus sur le gouvernement. Voilà trois années que la lutte dure; trois fois le conseil municipal avait rayé du budget les allocations bien minimes représentant le service religieux dans les hôpitaux; trois fois le ministère, honteux de la chose, avait rétabli d'office les crédits supprimés. Mais le gouvernement

- Tu peux m'adresser des reproches, ils n'éga-

leront pas ceux que je me fais moi-même. Il est

dans la vie des heures qui creusent un abime entre

le passé et l'avenir, celles que je viens de traverser

a fini par céder et par s'incliner devant les brutes du conseil municipal. Maintenant les malades pourront crever civilement, laïquement, républicainement.

» Déjà l'administration de l'assistance publique avait entravé de toutes les façons le rôle, l'action et le ministère du prêtre aumônier de l'hôpital. Le prêtre était sutveillé dans l'hôpital et traité avec sévérité. Les infirmières laïques le considéraient comme un malfaiteur / toutes ses démar-ches étaient suspectes ; il lui était interdit de faire des visites régulières dans les salles, interdit de s'arrêter auprès du lit d'un malade. La surveillante laïque, comme un sergent de ville, faisait circuler l'aumônier. Déjà le malade pour obtenir la visite de l'aumônier était obligé de faire plus de démarches, de remplir plus de formalités qu'il n'en fout à un républicain pour obtenir un bureau de tabac ou une préfecture. Il devait faire parvenir une demande au directeur l il fallait que monsieur le directeur daignat se déranger et qu'il vint, assisté de deux temoins, s'assurer que la volonté du moribond était bien réellement d'être assisté par le prêtre. Pendant loutes ces formalités aussi ridicules que vexatoires, le pauvre malade avait le temps de mourir, et alors si le prêtre se plaignait, la surveillante laïque haussait les épaules, ricanait en disant: « Voilà-t-il pas des embarras pour » pas grand'chose l Ça lui aurait-il fait une » belle jambe s'il s'était confessé! Ca l'au-» rait-il empêché de mourir ?... »

» Mais, malgré tout, l'aumônier était là et quelquefois il avait la consolation de pouvoir assister le pauvre malade qui ne se pressait pas trop de mourir. Désormais, il n'en sera plus ainsi. Au nom de la République, l'aumonier est chasso de l'hôpital; le malade qui voudra maintenant voir un prêtre, recevoir les secours de la religion, devra donner la pièce à l'infirmier ou à l'infirmière pour qu'ils consente à aller à la paroisse voisine chercher un prêtre; il y aura un registre à souche pour ces demandes!

» Et si le pauvre malade n'a pas la pièce à donner à l'insirmière? si la paroisse est loin? si c'est l'hiver, s'il pleut, s'il neige, si l'infirmière ne veut pas se déranger, si elle n'a pas de parapluie?... Il faut d'abord, si elle consent à se déranger, qu'elle aille demander la permission de sortir! Et si l'infirmier est libre - penseur comme ses chefs? s'il trouve que « tout ça c'est des bêtises !!! » Et si c'est le jour au lieu de la nuit, ne s'arrêtera-t-il pas pour boire un litre ou un bock ea route avec la pièce, le pourboire, donné par le malade?

» Tenez, tout cela, je le répète, est une infamie et la plus honteuse, la plus vile, la plus lâche que vous ayez encore commise. Mais ayez donc au moins la franchise, le courage de votre infamie; dites que vous avez voulu empêcher le pauvre malade qui entre dans vos hopitaux de pouvoir y mourir chrétiennement assisté par le prêtre de sa religion, et de pouvoir recevoir les derniers sacre-

» Osez dire cela, osez le proclamer, et osez ensuite demander à la femme, à la l est à 1,365.

sœur, aux enfants, aux parents et aux amis du pauvre malade qu'ils ont du faire porter à l'hôpital, s'ils approuvent votre infa-

COCHINCHINE ET TONKIN.

Le croiseur de 1er rang à hélice le Tourville a terminé ses essais; il fait 45 nœuds et 67 tours à l'heure. Il est parti de Toulon hier mardi, à destination du Tonkin.

Ce navire, construit à la Seyne, est en fer; à la flottaison, il a 401 mètres 80 centimètres, et sa largeur extrême est de 15 mètres 30 centimètres; il déplace 5,522 tonneaux; il est armé de 24 canons, dont 14 de 14 centimètres et 7 de 16 centimètres. Sa machine a développé au premier essai la force énorme de 7,466 chevaux, obtenant une vilesse de 43 nœuds 68 et de 82 tours. Ses chaudières de corps sont au nombre de 12 et celles de foyers 48. Son équipage est de 550 hommes.

LE CHOLÉRA.

Le Caire, 24 juillet, 11 h. 50, matin.

de 463 au Caire, de 95 à Ghizeh, de 23 à Zifta, de 46 à Tantah, de 117 à Chibine-Elkom, de 43 à Mehallet-el-Kibir, de 2 à Benha, de 2 à Ismaïlia et de 1 à Suez.

sion des autorités anglaises qui ont envoyé à Suez une partie de la garnison anglaise du Caire. Elle craint d'autant plus l'introduction du choléra par cette voie que, dès le premier jour de leur arrivée ici, les troupes anglaises ont eu un décès cholérique.

BULLETIN FINANCIER.

plus ferme en clôture.

Nos rentes regagnent le terrain qu'elles ont perdu hier. Nous inscrivons le 3 0/0 à 79 fr., l'amertis-sable à 80.80 et le 5 0/0 à 109.27.

La Banque de France est ferme à 5,386, le Foncier à 1,295 et les Obligations Foncières Nouvelles à 350 les libérées et 349.75 les non-libérées.

Le Petit Foncier (Compagnie Foncière de France) denne lieu à de nombreuses transactions à

Les chemins sont fermes: le Lyon à 1,430, le Midi à 1,160, le Nord à 1,895 et l'Orléaus à 1,275. Nous croyons pouvoir affirmer que les nouvelles conventions seront votées pour la fin de la se-

dont nous recommandons la lecture. L'Italien réactionne toujours et cote aujourd'hui

Lombards à 333 et les Autrichiens à 687. L'Omnibus est mieux tenu à 1,160.

Le nom des décès cholériques a été hier

On organise un service d'ambulanciers.

Suez, 24 juillet. La population est très-émue de la déci-

Paris, 24 juillet.

La Bourse, qui dès le début avait moniré une certaine faiblesse à la suite des dépêches reçues de Londres au sujet de l'Egypte, s'est montrée bien plus forme en cloure.

Le Suez, après avoir débuté à 2,425, s'élève jusqu'à 2,460 pour terminer à 2,455.
L'Egypte, après 359, fait 360 et clôture à 359.60.

Le Financier des Communes a, dans son dernier numéro, continué une étude sur les conventions

Les chemins étrangers sont stationnaires : les

sa perte. Les autres peuvent être implacables dans leur verdict, moi je ne puis me défendre d'une deuloureuse pitié; c'est à cause de lui et à cause de moi que je veux empêcher l'éclat de ces tristes.

débats; pour cette deuble raison je veux le sauver, et j'ai compté sur vetre aide. - Out monsieur l - Moi ! que puis-je faire ?

- La prison d'un chef-lieu de canton est mal protégée contre les évasions. Avec de l'argent et de l'adresse, on en ouvre facilement les portes; teutes les mesures sont prises; une seule difficulté neus arrête, il dépend du fils du juge de paix de la lever. Le docteur Fresnel est prévenu, vous vous entendrez avec lui, et ma voiture le conduira à la frontière.

Maurice hésitait et soulevait des objections.

- Il faut, reprit-elle, qu'il soit en liberté avant que la justice possède une pièce qui dissipera tous les doules.
 - De quelle pièce parlez-vous, Marthe?
- D'une lettre que Gérôme a écrite avant de partir et qu'il a confiée à sa semme pour le juge de paix; je m'en suis chargée, mais j'ai voulu attendre, pour remplir mon mandat, qu'Avrial fût loin d'ici. mulado os niem al a

Le visage de Maurice se couvrit d'une pâleur livide. Il al la mema

- Marthe, dit-il, donnez-moi cette lettre. Cette prière, échappée à l'effarement de la peur, la disposition de quelqu'un, c'est l'autoriser à en il fallut la justifier. Maurice, troublé par le regard scrutateur de la jeune femme, s'embarrassait dans ses explications. Le voyant décencerté, elle lui dit

Chronique Locale et de l'Onest,

Pour se conformer aux prescriptions de

la procédure, Mer Freppel a dù appeler

d'abord en conciliation, devant M. le juge de paix de Saumur, M. Grellet, qui n'a pas obtempéré à la sommation qui lui a été faite d'avoir à enlever de l'église Saint-Pierre les

drapeaux qu'il y avait apposés le 13 juillet.

L'an mil huit cent quatre-vingt-trois, le vingt

A la requête de Monseigneur Charles - Emile

Freppel, évêque du diocèse d'Angers, agissant en

sa dite qualité, domicilié à Angers, pour lequel

domicile est élu à Saumur en l'étude de M. V. Le

Ray, licencié en droit, avoné près le tribunal civil

de première instance de ladite ville, y demeurant

J'ai, Henry Delaunay, huissier-audiencier près

le Tribunal civil de première instance de Saumur,

y reçu et y demeurant, 62, quai de Limoges, sous-

Donné citation à M. Alfred Grellet, tapissier-dé-

corateur, demeurant à Saumur, rue Saint-Jean, en

sen domicile, où étant et parlant à la personne de

A comparaître le vendredi, vingt-sept juillet, pré-

sent mois, heure de midi, par devant M. le juge de

paix du canton sud de Saumur, tenant l'audience

de conciliation, en la salle de la justice de pair

Afia de s'y concilier, si faire se peut, sur la de-

mande que le requérant est dans l'intention de for-

mer contre lui devant le tribunal civil de première

Attendu que par exploit de mon ministère en

date du treize juillet mil huit cent quatre-vingt-trois,

enregistré, le requérant a fait sommation au cité

d'avoir à enlever ou faire enlever sur l'heure les

drapeaux par lui apposés dans la soirée dudit jour

sur les murs extérieurs de l'église paroissiale de

Saint-Pierre de Saumur, sans en avoir obtenu l'au-

torisation dudit requérant; avec déclaration audit

sieur Grellet que, faute par lui d'obtempérer à la

présente sommation, il y serait contraint par toutes

voies de droit et notamment par une demande en

dommages-intérêts portée devant tribunaux compé-

Attenda que cette sommation étant restée in-

fructueuse, le réquérant se voit dans la nécessité

Attendu que le droit de Monseigneur l'Evéque

d'Angers de disposer de chaque église de son

diocèse ne saurait être contesté en présence des

textes de l'art. 12 du Concordat de 1801 : « Toutes

les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales

et autres non aliénées, nécessaires au culte, seront

mises à la disposition des évêques », et de l'article

76 de la loi organique du 18 germinal an X: « Les

édifices anciennement destinés au culte catholi-

que seront mis à la disposition des évêques, par

arrêté du département »;

Que, dans le langage usuel, mettre un objet à

dudit canton, Hôtel-de-Ville de Saumur,

instance de Saumur, pour :

de s'adresser à justice ;

rue du Marché-Noir, nº 12,

Voici le texte de cette citation:

juillet,

brusquement AA HOTE LA - C'est vous qui avez tué M. Cemoncei, cette lettre vous accuse. LIO atuell was

Il resta interdit, abattu.

- Et si cela était ? murmura-t-il-soule tieq il

- Je vous dirais: en échange d'un aveu qui sauve un innocent, je veus effrirai le moyen d'évasion qui était réservé peur un autre.

- Eh bien! oui, dit-il d'une voix étranglée, c'est mei; la jalousie m'a poussé... Mais cette

Il la saisit et la déchira en morceaux.

- Fuyez maintenant, lui dit-elle.

Il releva la tête, il avait retrouvé sa confiance, un éclair de triomphe brillait dans ses yeux.

- Non, dit-il, je resterai, je puis maintenant braver l'accusation, il n'y a plus de preuve pour me convaincre. - Vous avez anéanti la lettre, Maurice, mais

voici les témoignages qui s'élèveront pour vous list only mer met fruit

Elle écarta le feuillage, et il aperçut Ursule / Marianne, qui avaient assisté à l'entrevue derri' cet abri- and at .alt an samue alamia't at .us.

(A suivre.) Louis COLLA to rous auncious, if me nemblad qu'il

sont du nombre. Je me suis enfermée et me suis soumise à un rigoureux examen, je me suis demandé compte de la façon dont j'avais compris l'existence, travaillé au bonheur des autres. Oh! petite sœur, quelles vilaines découvertes que j'ai faites! Mais, grace à Dieu, j'avais en moi assez de ressort pour ne pas me borner aux regrets stériles. De cette Marine fantasque, impérieuse, égoïste et vaniteuse, il ne reste plus rien que la voionté, une volenté dont je ferai usage pour réparer le mal dont le souvenir me tourmente. Je comprends ton sourire doux et triste, il exprime aussi l'incrédulité. L'avenir dira si je sais persévérer dans mes résolutions; mais il ne s'écoulera pas longtemps avant que je ne te rende le bonheur auquel j'ai fait obsta-

Elle écrivit une lettre qu'elle fit porter à Vermont, puis reprit son entretien avec Ursule. Celle-ci se laissait peu à peu gagner par le calme et la con-Mance de Marthe, un rayon d'espérance brillait à travers ses alarmes.

cle. Oui, Avrial sortira la tête haute de la prison, et

vetre union s'accomplira.

Quelques heures après, Marthe arrivait en voiture à l'entrée du bois; elle mit pied à terre et se dirigea vers un endroit où des rochers, un rideau ens nos l'ooleges et piessons

de verdure, formaient une sorte de demi-cercle à l'abri des regards indiscrets. Maurice l'y attendait.

- Vous le voyez, dit-il, vos désirs sont des ordres pour moi.

- Je vous remercie d'être venu. Vous avez compris qu'il s'agit d'un entretien que personne ne doit soupçonner. Vous avez deviné sans doute que je tenais à vous parler de ce malheureux procès dent ni vous ni mei ne saurions nous désintéresser. spelar, of it porlors.

- Je ne vous comprends pas, Merthe.

- Nous serous appelés l'un et l'autre à porter témoignage dans cette affaire. Il faudra bien que je rende compte des paroles échangées dans le salen de la Ricardais, le jour de la mort de Cemoncel. Avrial ne peut avoir obéi à des calculs henteux; s'il est coupable, c'est que son cœur a été troublé, sa raison égarée. J'ai ma part de responsabilité, et l'obligation d'en faire l'aveu m'épeuvante.

- Qui vous y force, Marthe? Ne pouvons-nous pas concerter nos réponses?

Elle parut hésiter; en réalité, elle observait l'expression de ses traits.

- Non, répondit-elle, quand je voudrais altérer la vérité, je ne le pourrais pas, je me sens impuissante à me dérober aux questions qui me seront adressées; puis il m'est impossible de rester indifférente au sort de celui que j'ai peut-être poussé à

Aniese charge de marchamisse préempes. il hait

jouir et à en user, à l'exclusion de tous autres ;

Oue le sens juridique de cette expression, reproduite dans les articles 537 et 544 du Code civil, a toujours eu la même étendue ; que c'est celle qui exprime le plus complètement les effets des droits de propriété et de jouissance ;

Que c'est ainsi que l'ont compris les auteurs et la jurisprudence des cours, tribunaux et du Conseil d'Etat;

Que ce droit de disposer d'une église s'applique aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur; que la loi ne distingue pas ;

Atlendu que les différents textes de lois, règlements et ordonnances concernant les églises, leur propriété, destination, aménagement, réparations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, ne laissent aucun doute sur les attributions données à l'évêque diocéssin, puisqu'aucune modification ne peut y être apportée sans son autorisation ;

Attendu que placer des drapeaux, des emblèmes quelcouques, ou tous autres objets d'ernementatien sur les murs extérieurs de l'église, c'est causer un trauble réel à la jouissance de l'Evêque qui en a la libre disposition ;

Attendu que le sieur Grellet, qui a apposé des drapeaux sur les murs extérieurs des diverses églises paroissiales de Saumur et notamment sur ceux de l'église Saint-Pierre, sans en avoir demandé l'autorisation du requérant, est d'autant moins excusable qu'il avait été sommé régulièrement de faire cesser cet état de choses portant atteinte aux droits dudit requérant;

Voir dire que Monseigneur l'Évêque d'Angers a seul la libre disposition des églises de Saumur, et notamment de celle de Saint-Pierre ; que par conséquent, seul, il a le droit d'apposer ou de faire apposer; tant sur les murs intérieurs qu'extérieurs de ces églises, tous objets d'ornement tels qu'emblèmes, drapeaux, inscriptions, statues, etc.;

S'entendre par suite, mondit sieur Grellet, condamner pour avoir apposé des drapeaux sur les murs extérieurs de l'église de Saint-Pierre, sans l'autorisation écrite ou tacite même du requérant, en deux mille francs de dommages-intérêts et en tous les frais et dépens de l'instance dans lesquels entrera le coût de la sommation du 13 juillet. Sous

Et j'ai au susdit, parlant comme dit est, laissé copie du présent sur une feuille spéciale de un franc vingt centimes.

Coût : sept francs trente-sept centimes.

Signé: DELAUNAY.

LES SOUTIENS DE FAMILLE. - Par une décision du ministre de la guerre, on vient d'élever de 4 à 6 0/0 la proportion des jeunes gens qui auront droit à l'exemption dans la réserve et dans l'armée territoriale, comme soutien de famille.

D'après la convention conclue par l'Etat avec la Compagnie de l'Ouest, l'Etat cède à la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest les lignes suivantes de notre région : Avranches à Domfront, Beslé à la Chapelle-sur-Erdre, Châteaubriant à Saint-Nazaire, Pouance à Laval, Segre à Nantes (de Candé à Nantes), Sablé à Sillé-le-Guillaume, Alencon à Domfront, Châteaubriant à Rennes, Mamers à Bellême et à Mortagne, Mayenne à Fougères, Pré-en-Pail à Mayenne, Segré à Candé (à terminer par l'Etat).

LA FLECHE. M. Raynal, ministre des travaux publics, a accepté l'invitation de la ville de La Flèche d'assister à l'inauguration d'une école communale bâtie sur l'initiative du maire de celle ville. Mastra

Les courses de Niort auront lieu le dimanche 5 août. Il y aura des courses plates au galop, au trot monté et au trot

Poitiers.

L'émimente artiste, M. Sarah Bernhardt, doit jouer ce soir mercredi, à Poitiers, et représenter, avec une compagnie d'artistes d'élite, la dernière pièce de M. Victorien Sardou, Fédora, dont le succès a été si re-. tentissant et si unanime.

Partout où va Mme Sarah Bernhardt, dit 3 Journal de la Vienne, elle est fêtée, choyée, clamée. Chaque pas qu'elle fait sur le min du succès qu'elle parcourt depuis temps, est un triomphe. Les nations gères lui font des ponts d'or pour

qu'elle daigne venir se faire entendre chez elles; c'est à qui, parmi les villes de province, en France, rivalisera d'offres séduisantes, d'égards et d'attentions pour qu'elle consente à paraître sur leurs théâtres. Et comme Mme Sarah Bernhardt est aussi grande arliste qu'elle est ardente patriote, c'est toujours la France qui a ses préférences, si petite soit la ville, ou si laid que soit le théâtre.

Quand on sut à Poitiers que Mme Sarah Bernhardt devait y venir, ce fut un fremissement dans toute la ville, nous dirons même dans le département. En un clin d'œil, el malgré l'élévation du prix des places, la feuille de location fut couverte. M. le maire de Poitiers, qui était en veine d'amabilité ce jour-là, avait primitivement fixé le droit des pauvres, pour cette représentation, à trente francs. Mais il paraît que les accès de gracieuseté derent peu chez M. Thézard. Aussi quand le régisseur de Mme Sarah Bernhardt vint pour organiser définitivement le service, il apprit, non sans surprise, que M. le maire avait changé d'avis et demandait 450 fr.

Le régisseur, en galant homme qu'il est, eut un sourire dédaigneux pour ne pas dire plus, et accepta de bonne grace ce manque de parole. Mais ce n'était pas fini. M. Thézard a l'humeur changeante, selon qu'il se lève de bonne ou de mauvaise humeur ; cinq jours avant la représentation, il fit savoir à M. Simon, le directeur de la troupe de Mme Sarah Bernhardt, qu'il manquait une seconde fois à sa parole et qu'il fixait le droit des pauvres à 9 0/0, absolument comme à Rouen, Bordeaux, Lyon et Marseille, les seules villes de France dont les théâtres ont assez d'importance pour supporter une charge aussi lourde.

Mac Sarah Bernhardt est non-seulement une grande comédienne qui a droit à l'admiration, c'est aussi une femme qui, comme telle, a droit aux égards dictés par les plus simples convenances.

Elle fit télégraphier à la presse qu'elle ne viendrait pas; par une délicatesse exquise, Mas Sarah Bernhardt ajoutait qu'elle envoyait cent francs aux pauvres de la ville de Poitiers.

Voici cette dépêche:

Pour Poitiers, de Chartres: 21 juillet.

Sarah Bernhardt vous fait savoir pourquoi elle ne vient pas jouer Fédora à Poitiers. M. le maire, fort aimable en cette circonstance, avait primitivement fixé les droits du Bureau de bienfaisance à 30 francs. Il en avait avisé Sarah par dépêche d'une

Lorsque le régisseur passa à Poiliers pour pré-parer la représentation, le maire fixa ces droits à 150 fr.: nous avons accepté.

Hier, cinq jours avant la représentation, et lorsque la location est faite, le comité du Bureau de bienfaisance nous avise qu'il percevra 9 0/0, ce que Romen, Bordeaux, Lyon et Marseille perçoivent seuls en France. Le comité a donc laissé protester par deux fois la parole de son président de droit, M. le maire, dont je possède les dépêches.

Sarah vous prie de transmettre aux Poitevins ses regrets de ne pas venir et envois cent france eux

regrets de ne pas venir et envoie cent francs aux pauvres de la ville.

Simon, Théâtre de Nantes.

Qui fut penaud? M. le maire. M. Thézard s'aperçut, un peu tard, que le ridicule, nous allions dire l'odieux de cette affaire, allait retomber sur lui. Il fit des excuses à Mme Sarah Bernhardt qui, se montrant aussi bonne qu'elle est spirituelle, a fait annoncer qu'elle viendrait comme elle l'avait décidé,

Tout est bien qui finit bien, dit le proverbe. N'importe, cet incident ne grandira pas M. le maire de Poitiers dans l'estime de ses concitoyens.

HOMEV Tours.

Il vient de s'ouvrir, à Tours, une souscription d'un nouveau genre ; démocratique quant à son maximum, - fixé à 0 fr. 10 c., — elle témoigne par son objet de la nature des choix faits par la population tourangelle pour diriger les affaires municipales. M. Losserand - ouvrier en limes de son état - porté sur la liste dite « des amis de M. Belle, député d'Indre-et-Loire et ancien maire de la ville de Tours », a été élu conseiller municipal au deuxième tour de scrutin, le 44 juin 4882, par 3,446 voix sur 5,758 votants (10,850 inscrits), venant le trente-sixième - ou dernier - de cette assemblée. Au premier four, le 4 juin, M. Losserand n'avait réuni que 2,389 suffrages.

M. Losserand habite une chambre de 450 francs; mais il ne paie pas son terme; réclamation du propriétaire, puis visite d'un huissier, et, enfin, assignation suivie d'une

demande de sursis formée par l'honorable conseiller municipal. L'Indépendant d'Indreet-Loire et le Journal d'Indre-et-Loire, désireux de sortir de peine l'élu tourangeau, ont ouvert une souscription, et la souscription se monte déjà à 7 fr. 04 c., dont 0 fr. 50 c. recueillis parmi les employés de l'Indépendant et 0 fr. 40 c. envoyés par le Journal d'Indreet-Loire.

On télégraphiait hier de Tours:

« Ce soir, mardi, sera donnée sur notre scène Fédera, interprétée par Mme Sarah Bernhardt et les artistes du Vaudeville ayant

» Malgré le prix excessif des places, la salle du théâtre est entièrement retenue pour la représentation de Fédora. Les premières font prime.

L'Indépendant d'Indre-et-Loire a reçu la note suivante:

« Il y avait depuis dix ans à Savonnières une institutrice qui avait conquis l'estime de tous les habitants.

» Dernièrement, le sieur Moreau, devenu, par la grâce de la République, inspecteur primaire, vint en homme qui s'y connaît inspecter la classe. Mais comme son instruction plus primitive que primaire lui faisait faire maintes erreurs de prononciation, les enfants s'en aperçurent, et la gaieté ne tarda pas à percer sur leurs mutins visages. Toute la classe ne tarda pas à partir d'un franc éclat de rire, lorsque M. l'inspecteur prononce pège pour page, malgré les signes de détresse adressés aux enfants par l'institutrice aux abois.

» Il n'en fallut pas davantage: on réprimanda la maîtresse sur le peu de sérieux des enfants et son traitement est suspendu pour six mois... par ce que le rire est le propre de l'homme mais non de l'enfant, à ce qu'il paraît du moins. »

NANTES.

Tous les marchands détenteurs de poteries semblables aux fontaines qui paraissent avoir causé les empoisonnements de Doulon, viennent d'être condamnés à l'amende.

Plus de 1,750 pièces de poteries vernissées, saisies par ordre du Parquet, doivent être brisées.

Quant aux négociants qui ont fabriqué ou vendu les fontaines dont se servait le sieur Greffier, ils seront l'objet de poursuites pour homicide par imprudence; l'instruction n'est pas encore terminée.

Les deux représentations du drame de M. Victorien Sardou, Fédera, données à Nantes par Mme Sarah Bernhardt, samedi et dimanche, ont eu le succès le plus mérité.

Les spectateurs s'étaient rendus en foule à la Renaissance pour applaudir une fois encore la célèbre artiste.

Ajoutons que M^{mo} Sarah Bernhardt a été parfaitement secondée et que tous les acteurs ont droit aux félicitations.

Ces deux représentations ont fait passer aux spectateurs deux soirées excellentes dont ils ne perdront pas de sitôt le souvenir.

Les lignes qui précèdent sont extraites de l'Espérance du Peuple. Voici ce que dit de son côté le Phare de la Loire:

« La représentation donnée par M= Sarah Bernhardt s'est résumée par un succès d'argent considérable et une ovation fié-vreuse décernée à la grande artiste. Les bouquets, qu'on n'avait pas vu apparaître au cours de la représentation, s'étaient donné le mot de la fin, et alors ce n'a plus été une pluie, mais un vrai déluge de

UN INSTITUTEUR LAÏQUE ET CHRETIEN.

Les Alpes Dauphinoises rapportent un trait admirable d'un instituteur-adjoint laïque..., mais chrétien. Ayant reçu l'ordre d'employer en classe le Manuel Paul Bert, il refuse d'enseigner l'impiété et adresse une réclamation à l'Académie; celle-ci lui répond que si un instituteur maître est libre de choisir ses livres, l'instituteur-adjoint est tenu de se conformer en tout aux volontés de l'instituteur-maître.

Le courageux adjoint ne faiblit pas. Il notifie à l'Académie son refus de pervertir les âmes des enfants et déclare qu'il présère perdre le bénéfice de l'enseignement décennal et subir l'obligation du service militaire. Il

se met à la disposition de l'autorité, demande à faire partie des troupes envoyées au Tonkin, et il part au devant des sièvres

Voilà le sort fait aux instituteurs laïques et chrétiens. Ou forfaire à l'honneur et à leur conscience, ou sacrifier leurs intérêts, leur avenir et leur vie ! - Ce trait fait rager

Faits divers.

On télégraphie de Rodez, 24 juillet :

« Une explosion de feu grisou s'est produite pendant la nuit du 20 juillet dans les mines de Decazeville.

» Trois ouvriers ont été tués, trois autres sont dans un état désespéré, onze ont été plus ou moins grièvement blessés. »

CHECK & ARRIVE LE PROID ET LA NEIGE. - Saint-Germainl'Herm (Puy-de-Dôme). - Depuis près de huit jours, il fait un froid très-vif; il gèle toutes les nuits.

Les habitants s'habillent comme si on se trouvait au mois de janvier.

On mande de Pontebba (Italie) qu'après l'ouragan du 16, la température a énormément baissé. Il neige sur toutes les montagnes.

A une vente aux enchères publiques, qui vient d'avoir lieu à Londres, un violon d'Antoine Stradivarius, daté de 4687 et connu sous le nom de Stradivarius espagnol, a été adjugé pour 12,000 fr.

Deux autres violons de Joseph Guarnerius, datés de 1738 et de 1739, ont atteint, l'un 7,250 fr., l'autre 6,425 fr., et une basse de viole de Francesco Rugerius, ayant appartenu au roi de Hanovre Georges IV, est montée jusqu'à 8,250 fr.

Dernières Nouvelles.

Dépêche télégraphique.

LA SANTÉ DE M. LE COMTE DE CHAMBORD.

Paris, 25 juillet, 10 h. matin. « La journée d'hier a été bonne, Monseigneur le comte de Chambord a passé » plusieurs heures sous la tente, dans son

» Mis de Dreux-Breze. »

Théâtre de Saumur.

Mercredi 25 juillet 1883, UNE SEULE REPRÉSENTATION Donnée par

MARIE FAVART

Sociétaire de la Comédie-Française, Avec le concours de

MII. ESTHER CASTELLI, M. MONTLOUIS, M. DALBERT, M. P. SCHAUB, M. FOURNIER.

AVENTURIERE

Comédie en 4 actes, de M. Émile August, de l'Académie française.

Mª Favart jouera le rôle de Clorinde.

Fabrice..... MM. Montlouis. Clorinde Mmº Favart. Célie Mile Esther Castelli. Horace MM. Fournier. Dario Durand.

Le spectacle commencera par :

L'HABIT VERT Comédie en 1 acte, de MM. Alfred de Musser et Emile Augier.

Henri. MM. Paul Schaub. Raoul Fournier. Marguerite Mile Castelli. Munius M. Durand.

Bureaux, 8 h.; rideau, 8 h. 1/2. PRIX ORDINAIRE DES PLACES.

PAUL GODET, propriétaire-gérant,

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 JUILLET 1885. Clôture précte Dernier Valeurs au comptant. Clôtur" précte Valeurs au comptant. Dernier Valeurs au comptant Clotur Valeurs au comptant. Obligat. foncières 1879 3 %. % amortissable. 79 80 Paris-Lyon-Méditerranée. 70 80 OBLIGATIONS. 80 80 1435 1 1162 50 959 1435 359 4 1/2 % 110 110 75 Midi 358 75 p Ville de Paris, oblig. 1855-1860 Obligations du Trésor. Obligations du Trésor nouvelles 109 15 1895 1890 366 366 25 b 1865, 4 %... 1869, 3 %... 1871, 3 %... 528 50 404 508 527 403 50 50 50 1270 360 360 360 1 1 1272 | Solutions of the control of the co 5.05 388 388 520 5 1365 363 ° » 360 50 » 565 75 » Compagnie parisienne du Gaz. 1370 1875, 4 512 50 513 5390 50 2465 364 — 1876, 4 %.... Dép: de la Seine, emprunt 1857 512 238 Canal de Suez. . . . 1008 75 501 56 497 50 511 570 238 50 1295 » Bons de liquid. Ville de Paris. Obligations communales 1879.

CHEMINS DE FER GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Été)	Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié depuis le 9 juillet 1885)
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR
3 heures 8 minutes du matin, express-poste. 6 — 45 — matin (s'arrête à la Possonnière) 8 — 56 — matin, omnibus-mixte.	Omn. matin. matin. matin. matin. soir. s
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	SAUMUR - NIORT NIORT NORT MONTREUIL-BELLAY - POITIERS - MONTREUIL-BELLAY venant d'Angers. POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.
10 — 24 — express-poste. Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56	Omn. Mixte matin. soir. Omn. matin. soir. Omn. omn. matin. soir. omn.

Étude de Me MÉHOUAS, notaire à Saumur.

挺 類 (00) 图 (10) 图

PAR ADJUDICATION.

Le dimanche 29 juillet 1883, à 1 heure,

En l'étude et par le ministère dudit Mº MÉHOUAS,

DEUX MAISONS

Situées à Saumur, rue de Bor-deaux, l'une portant le numéro 8 et l'autre le numéro 68.

On pourra traiter avant l'adjudica-

S'adresser, pour tous renseigne-ments, audit Me Ménouas, notaire.

Etude de Me MEHOUAS, notaire à Saumur.

VENDRE

Par adjudication volontaire,

Le dimanche 29 juillet 1883, à midi et demi,

Une MAISON, située à la Rompure, commune de Saint - Lambert - des-Levées, avec écurie; cour, puits com-

muns et jardin; Et une autre MAISON, située au même lieu, en face de la précédente, avec cour commune et jardin altenant à ladite maison.

On pourra traiter avant l'adjudica-

tion.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. MÉHOUAS, notaire.

Etude de Me LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M. Laumonien.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

DEUX MAISONS

Situées à Saumur. L'une nommée la Batterie-de-la- el Monnaie, rue Saint-Nicolas, nº 40; L'autre, rue de la Fidélité, n° 6.

S'adresser à Me LE BARON, notaire.

Étude de M. LE BARON, notaire a Saumur. successeur de Me Laumonier.

A VENDRE A L'AMIABLE

UNE MAISON AVEC JARDIN ET ÉCURIE

Située à Saumur, rue de Lorraine, nº 22. S'adresser à Me Le Baron, notaire. Étude de Mo CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE MOBILIERE

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE,

Le vendredt 27 juillet 1883, à I heure après midi,

A Saumur, place Saint-Pierre, dans une maison occupée par le sieur GIRAUD, débitant de boissons.

Il sera vendu:

Quantité de bois de lits, armoires, commodes, secrétaire, bureau, tables de nuit, pluseurs tables de différen-tes grandeurs, fauteuils, chaises, environ 50 tabourets, vitrine, tableaux, linge de corps et de ménage, vestiaire, une bascule et ses poids, une série de mesures en étain, une horloge, un poële et ses tuyaux, un calorifère, batterie de cuisine, verres, vaisselle, fûts et bouteilles vides et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus cinq pour

Le commissaire-priseur,

CH. MILLION. (497)

Études de M. COCHARD, notaire à Noyant, et de M. BLANCHET, notaire à Baugé.

A L'AMIABLE,

DOMAINE ET LES

TROIS TORMAS

Ci-après désignés,

Formant une très-belle propriété de chasse dans un seul ensemble.

Situés communes de Genneteil et de Volandry, savoir:

1° Le domaine et la ferme de la MINARDIÈRE, commune de Genneteil, de ... 67 h 83 s s 2° La ferme de la HARROUARIÈRE, mê-

me commune, de.... 40 h 15 a 90 c 3° Et la ferme de la ROUSSELIÈRE, com-

munes de Volandry et de Genneteil, de 58 h 50 * 69 e

Total des contenances.... 166 h 49 * 59 e

Cette propriété est située sur la route de Baugé au Lude, à proxi-mité de la station de Clefs du chemin de fer de La Flèche à Saumur.

S'adresser, pour visiter, au garde du château de Parnay, commune de Genueteil, et, pour traiter, soit à Me BLANCHET, soit à Me COCHARD, dépositaire des titres de propriété.

Etude de Me FLEURIAU, netaire , à Bourgueil.

ON DEMANDE à emprunter deux cent mille francs, 4re hypothèque, à 4 1/2 p. 0/0, sur 400,000 francs d'immeubles ruraux.

On acceptera plusieurs prêteurs de eing mille francs chacun au

S'adresser à Mº FLRURIAU, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire).

VENDRE

MAISON, composée de 6 pièces, remise et jardin, situés au Champde-Foire.

S'adresser à Me GAUTIER, notaire, ou à M. CHUPIN, facteur.

A LOUER MAISON

Rue Pavée.

S'adresser, 6, rue du Temple.

A CÉDER

GREFFE DE SIMPLE POLICE des trois cantons de Saumur.

S'adresser au titulaire.

A VENDRE une AMÉRICAINE en bon état. S'adresser à l'hôtel de la Poste, à Saumur, P 450 fr. (481)

A LOUER pour la saisen des Bains, jolie maison meublée, avec 6 appartements, cours, jardin. — Très-beau point de vue donnant sur le port.

S'adresser à M. NAU, capitaine à Noirmeutier (Vendée). (501) (501)

A LOUER PRESENTEMENT,

JOLIE MAISON

Située rue de Bordeaux, 15, Comprenant NEUF PIÈCES,

Avec Jardin.

S'adresser à M. P. Goder, place du Marché-Noir.

A VENDRE

UN JARDIN, clos de murs, parfaitement planté, avec pompe, manège et bassins, de 31 ares 50 centiares environ, situé canton du Chardonnet. Facilité de paiement.

S'adresser à M. Loisrau, rue des (475) Ecuries, 6.

AVENDRE OU A ARRENTER

UNE MAISON

Avec JARDINS

Située à Saumur, rue Notre-Dame, n° 55.

S'adresser à M. BABILLET, même

ALOUER PRESENTEMENT JOLI APPARTEMENT

Fraichement restauré,

Rue de la Visitation, nº 105. BELLE VUE sur la Loire.

CHANGEMENT DE DOMICILE

MLLE PÉLICITÉ, ravaudeuse, fait les reprises dans tous les tissus, et se charge de l'entretien du linge.

Rue de la Tonnelle, 21, maison

A VENDRE

UNE JUMENT

1/2 sang, de 5 ans 1/2, robe baie.

S'adresser, à M. RENARD. 56, rue de Bordeaux, Saumur. (471)

Hotel du Grand-Turc,

UNE JUMENT ALEZANE 7 ans, bonne pour la voiture et le

camionnage, venant de chez M. Alphense Gauron.

S'adresser au Grand-Turc.

VENDRE

AU SEVRAGE, BEAUX LEVRIERS russe et écos-

S'adresser au marquis DE MOLIGNY, château de la Salle, commune de Montreuil-Bellay. (476)

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre.

On demande:

1º Une DEMOISELLE pour le rayon de mercerie;

2. Un JEUNE HOMME désirant apprendre le commerce.

UN MENAGE demande un emcomme cocher ou jardinier, la femme comme cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

COMPTABLE sérieux demande un

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une cuisinière de 30 à 40 ans, sachant faire un bon ordinaire.

Excellentes références exigées. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un bon ouvrier tailleur, travaillant chez lui pour faire des pièces et des retouches.

S'adresser au bureau du journal.

· UNE MAISON DE COMMERCE demande un jeune homme de 15 à 16 ans, pouvant s'occuper d'écri-

S'adresser au bureau du journal.

La Blanchisserie Saumuroise demande des LINGERES.

Position assurée.

LE PULICIDE

DESTRUCTEUR INFAILLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux vê-tements : Punaises, Puces, Poux, Mouches, Cafards, Artes, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Four-

Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. B. D'HUY, rue de la Tonnelle, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur.

AUX ASTHMATIQUES Toux, Catarrhe, Oppression, Bronchite, Asthme,

guérison sûre, rapide, par Traitement Aubrée, médecin-pharmacien. — Pas coûleux, prescrit depuis 20 ans par célébrités médicales de tous pays, milliers de cures même de vicillards de 90 ans. — Preuves et renseignements gratuits. Adresser lettres à GUILLEMAIN-AUBRÉE, Ferté-Vidame (Eure-et-Leir).

Saumur, imprimerie de Paul GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hotel-de-Ville de Saumur,

Lowerand habite une chambre de 4 50

Certifie par l'imprimeur soussigné.

france; male il ne peie ma son terme; re-clamation du propriétaire, pue risite d'un

og most est un triomphe. Les netions

ingst lieren

bred lui font des ponts d'or pour

PAGE GODET, proprediger-genuits

dre le bénéfice de l'enseignement décennel

el subir l'obligation du service militaire. Il

huissier, el, enllu, assignation suivis d'ane